

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **13 NOVEMBRE 2017** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Est absent :

Alain DUCHARME,	conseiller.
-----------------	-------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

### **17,245 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et particulièrement aux 2 nouveaux élus. Elle souligne que c'est un plaisir pour elle de continuer à travailler avec l'équipe. Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse ouvre la session à 19 h 30.

### **17,246 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 29.1 CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE – Demande d'aide financière annuelle;
- 29.2 TROTTOIR RUE CARON – Demande d'un citoyen;
- 29.3 PARC MUNICIPAL – Réaménagement de l'accès aux personnes à mobilité réduite et de la dalle de béton devant le Pavillon des loisirs.

### **17-192      RÉSOLUTION NO 17-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **17,247 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2017.

### **17-193      RÉSOLUTION NO 17-193 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 2 octobre 2017 tel que présenté.

### **17,248 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **17,249 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil que la journée « Magie de Noël », organisée par la Corporation des loisirs, aura lieu samedi prochain, le 18 novembre au parc municipal.

### **17,250 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

### **17,251 COMPTES DU MOIS**

#### **17-194 RÉSOLUTION NO 17-194 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT QUINZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (415 395,98 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Heidi Bédard, trésorière

### **17,252 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **17,253 SESSIONS DU CONSEIL DE L'ANNÉE 2018**

#### **17-195 RÉSOLUTION NO 17-195 DATE DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DATE DES SESSIONS ORDINAIRES.** Le conseil municipal adopte le calendrier suivant relativement à la tenue des séances ordinaires

du conseil municipal pour l'année 2018 qui se tiendront les lundis ou les mardis le cas échéant, et qui débuteront à 19 h 30:

- lundi, 15 janvier 2018
- lundi, 5 février 2018
- lundi, 5 mars 2018
- mardi, 3 avril 2018
- lundi, 7 mai 2018
- lundi, 4 juin 2018
- mardi, 3 juillet 2018
- lundi, 6 août 2018
- mardi, 4 septembre 2018
- lundi, 1<sup>er</sup> octobre 2018
- lundi, 5 novembre 2018
- lundi, 3 décembre 2018

**2- INFORMATION.** Afin d'informer la population, un avis sera publié dans l'Écho des chutes, édition de décembre 2017.

## **17,254 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**17-196**      **RÉSOLUTION NO 17-196**  
**Remplace**   **RÉPARTITION DES TÂCHES DES**  
**R-13-236**   **MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une élection a eu lieu le 5 novembre dernier;
- 2 Il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des tâches municipales en fonction des intérêts et des disponibilités des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

**1- RÉPARTITION DES TÂCHES.** Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- Délégué à la MRC d'Arthabaska Substitut      Micheline Pinard-Lampron  
Christian Côté
- Parc Marie-Victorin      Dominic Laquerre
- Comité en Vert      Marie-Josée Pleau
- Gestion des matières résiduelles      Alain Ducharme
- Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources Substitut      Alain Ducharme
- Service de prévention des incendies      Krystel Houle-Plante
- Maison des jeunes Substitut      Christian Côté  
Dominic Laquerre
- Sports et Loisirs      Krystel Houle-Plante
- Centre Récréatif Kingsey inc.      Krystel Houle-Plante  
Marie-Josée Pleau
- Bibliothèque et CRSBP      Marie-Josée Pleau
- Comité consultatif d'urbanisme      Dominic Laquerre  
Marie-Josée Pleau
- Responsable culturel à la MRC      Micheline Pinard-Lampron
- Responsable des questions familiales et des aînés (RQF)      Micheline Pinard-Lampron
- Transport adapté      Raymond Paillé

- Transport collectif MUNICAR Raymond Paillé
- Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. Christian Côté  
Alain Ducharme
- Comité de promotion de Kingsey Falls Christian Côté
- Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins Alain Ducharme  
Christian Côté

- 2- FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT.** Le terme de la fonction de maire suppléant est d'une période d'un (1) an et la nomination d'un candidat se fera tous les ans sans considérer l'ordre des sièges. Christian Côté assurera cette fonction du 13 novembre au 31 décembre 2018.
- 3- PUBLICATION.** La publication de cette résolution sera effectuée dans l'Écho des Chutes, édition de décembre 2017.
- 4- REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 13-236.

### **17,255 COURS D'ÉTHIQUE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL**

17-197

#### **RÉSOLUTION NO 17-197 FORMATION DES ÉLUS « DÉVELOPPER LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 En vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (projet de loi n° 109), la ville a adopté un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux;
- 2 Les élus ont l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- 3 Suite au scrutin municipal du 5 novembre 2017, deux nouveaux élus se joignent au conseil municipal;
- 4 La Fédération Québécoise des Municipalités offre à ses membres une formation des sessions de formation;
- 5 Des montants sont prévus au budget pour ces formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- FORMATION.** Les conseillers Dominic Laquerre et Raymond Paillé sont autorisés à suivre la formation « le comportement éthique » offerte par la Fédération Québécoise des Municipalités, soit en salle ou par internet.
- 2- DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SIX CENT TRENTE DOLLARS (630,00 \$)** plus les taxes applicables pour les frais d'inscription. De plus, la ville défrayera les frais de déplacements et de repas afférents.
- 3- SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**17,256 RESSOURCES HUMAINES – Augmentation salariale des employés pour l'exercice 2018**

**17-198 RÉSOLUTION NO 17-198  
AUGMENTATION SALARIALE DES EMPLOYÉS  
POUR L'EXERCICE 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des employés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés permanents et saisonniers, à la brigadière, aux pompiers et aux premiers répondants une augmentation salariale de **DEUX POUR CENT (2 %)** pour l'exercice 2018. Cette augmentation ne touche pas les étudiants.
- 2- **ENTRÉE EN VIGUEUR.** Cette augmentation salariale sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

**17,257 RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX – Décompte progressif n° 1**

**17-199 RÉSOLUTION NO 17-199  
RÉFECTION DES RUES CARON ET DES BOULEAUX  
PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-136, la ville a accordé un contrat au Groupe Gagné Construction inc. pour la mise en place des conduites d'égout pluvial sur la rue Caron (entre les rues Picard et Comeau) et la réfection de la voirie sur les rues Caron (entre les rues Picard et Comeau) et des Bouleaux;
- 2 Les travaux sont complétés sur la rue des Bouleaux et qu'une demande de paiement a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer au Groupe Gagné Construction inc. le montant de **CENT QUARANTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS ET CINQUANTE ET UN CENTS (145 177,51 \$)** taxes incluses, le tout tel que prévu au document du Décompte progressif no 1, préparé par Les Services exp inc.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même programme de la TECQ 2014-2018.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Groupe Gagné Construction inc.

**17,258 ASSURANCES MMQ – Confirmation de la démolition de la maison du 9, rue Caron**

**17-200 RÉSOLUTION 17-200  
CONFIRMATION DE LA DÉMOLITION  
DE LA MAISON DU 9, RUE CARON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-111, la Ville de Kingsey Falls a accordé un contrat de démolition de la maison située au 9, rue Caron;
- 2 Les travaux de démolition sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONFIRMATION.** La Ville de Kingsey Falls confirme que les travaux de démolition de la maison située au 9, rue Caron sont complétés et qu'il n'y a aucun édifice sur ce terrain.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Mutuelle des municipalités du Québec.

**17,259 COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES PUTRESCIBLES – Adjudication du contrat**

**17-201 RÉSOLUTION NO 17-201  
COLLECTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS SOLIDES,  
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT  
DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET  
COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT  
DES MATIÈRES PUTRESCIBLES  
CONTRAT À LA FIRME GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville offre un service de collecte et de disposition des déchets solides, des matières récupérables et des matières putrescibles;
- 2 Le contrat actuel vient à échéance et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente;
- 3 La ville a procédé à un appel d'offres publics;
- 4 Gaudreau Environnement inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- 5 Cette dépense est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à signer une entente avec la firme Gaudreau Environnement inc. pour la collecte

et le transport des déchets solides, la collecte, le transport et le traitement des matières récupérables et la collecte, le transport et le traitement des matières putrescibles pour une durée de trois (3) ans, le tout tel que prévu au devis d'appel d'offres no 17-03 du 19 octobre 2017 et de tous ses addendas. Ce contrat prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE CENT TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (403 322,97 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution, selon le calendrier suivant :

2018 :	131 787,66 \$;
2019 :	134 423,42 \$;
2020 :	137 111,89 \$.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Gaudreau Environnement inc.

#### **17,260 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DE RUE**

17-202

#### **RÉSOLUTION NO 17-202 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DE RUE ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire continuer le remplacement de ses lumières de rue par des luminaires au DEL;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de luminaires au DEL;
- 3 Une seule soumission a été déposée, soit celle de Guillevin International Co. qui est conforme;
- 4 Un montant est prévu au budget 2017 pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls octroie le contrat pour la fourniture et la livraison de 65 luminaires au DEL à Guillevin International Co., le tout tel que décrit à l'appel d'offres no 17-05.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **TRENTE-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (32 775,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Guillevin International Co.

**17,261 DÉCORATIONS DE NOËL**

17-203

**RÉSOLUTION NO 17-203  
DÉCORATIONS DE NOËL  
MANDAT AU SERVICE D'HORTICULTURE  
DE CASCADES CANADA ULC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les fêtes de Noël approchent et qu'il y a lieu de décorer l'extérieur des édifices municipaux;
- 2 Des fonds sont disponibles au budget pour ces travaux;
- 3 Le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate le Service d'horticulture de Cascades Canada ULC pour procéder à la préparation et à l'installation des décorations de Noël à l'extérieur de ses édifices municipaux.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ MILLE CENT DOLLARS (5 100,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Service d'horticulture de Cascades Canada ULC.

**17,262 ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Incorporation du puits P-2 à la demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la LQE pour le puits P-1 en cours – Mandat pour étude hydrogéologique**

17-204

**RÉSOLUTION NO 17-204  
MANDAT À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA INC. (LNA)  
POUR UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DU PUIIS P-1  
POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE  
L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ  
DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a reçu un avis d'infraction à l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);
- 2 La ville doit présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la LQE pour faire autoriser le prélèvement d'eau au puits P-1;



- 3 Aux termes de la résolution no 17-179, la ville a accordé un mandat pour inclure le puits P-2 à cette demande d'autorisation;
- 4 Pour préparer une telle demande d'autorisation, il est requis de vérifier la conformité du prélèvement d'eau en fonction du Règlement sur le Prélèvement des Eaux et leur Protection (RPEP);
- 5 La firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 6 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette étude hydrogéologique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) pour procéder à une étude hydrogéologique visant à vérifier la conformité du prélèvement d'eau du puits P-2 en fonction du RPEP pour une demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE)., le tout tel que décrit à l'offre de service no 17-6635 du 8 novembre 2017.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS (9 200,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous les documents nécessaires aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA).

**17,263 SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA –  
Renouvellement de l'entente pour 2018**

**17-205      RÉOLUTION NO 17-205  
ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE  
DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-59, la Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) pour les services offerts par cet organisme;
- 2 Il y a lieu de renouveler cette entente pour 2018;
- 3 Des crédits sont prévus au budget à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ENTENTE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler l'entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) pour les mêmes services. L'entente débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminera le 31 décembre 2018.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser le montant de **DEUX DOLLARS (2,00 \$)** par citoyen résidant dans la municipalité pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska.

**17,264 SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CIVIL DU QUÉBEC DE LA MRC D'ARTHABASKA (SIUCQ) – Renouvellement de l'adhésion pour 2018**

17-206

**RÉSOLUTION NO 17-206  
SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC (SIUCQ) DE LA MRC D'ARTHABASKA  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSIONS POUR 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-145, la Ville de Kingsey Falls a adhéré au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska, organisme sans but lucratif qui a pour mission de soutenir les services de première ligne lors d'une urgence;
- 2 La priorité du SIUCQ est d'aider les municipalités à offrir un environnement sécuritaire aux citoyens et de s'assurer qu'ils auront tout le support voulu lors d'un sinistre;
- 3 Il y a lieu que la ville renouvelle son adhésion à ce service;
- 4 Des crédits sont prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler son adhésion au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **UN DOLLARS ET DIX CENTS (1,10 \$) par habitant**, pour les fins de la présente résolution. Cette contribution inclut :
  - Patrouilles préventives;
  - Support au niveau de la santé, de la sécurité et de l'aide aux sinistrés;
  - Soutien au Service de sécurité incendie desservant la municipalité;
  - Soutien aux ambulanciers lors d'évènements majeurs;
  - Soutien aux effectifs policiers lorsque la situation le nécessite;
  - Lors d'un évènement culturel, sportif ou autre, soutien au niveau de la sécurité routière (périmètre, trafic, etc.) d'une durée maximale de 6 h incluant un nombre de bénévoles et de véhicules pouvant varier selon la disponibilité;
  - Le SIUCQ s'inscrit comme une ressource au plan de sécurité civile (mesures d'urgence).

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (SIUCQ) de la MRC d'Arthabaska.

**17,265 MRC D'ARTHABASKA – Projet d'entente confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application**

**17-207 RÉSOLUTION NO 17-207  
ENTENTE CONFIAIT À LA MUNICIPALITÉ  
DIVERSES RESPONSABILITÉS À L'ÉGARD DES  
COURS D'EAU SUR SON TERRITOIRE ET  
PRÉVOYANT LEURS MODALITÉS D'APPLICATION  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- 2 La MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;
- 3 La MRC a pris la décision de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;
- 4 La MRC procède à la révision de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;
- 5 Il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;
- 6 L'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le Conseil autorise, au nom de la Ville de Kingsey Falls, la mairesse, la directrice générale et greffière, et chacun d'elles séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

**17,266 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE VICTORIAVILLE**

**17-208 RÉSOLUTION NO 17-208  
NON RENOUELEMENT DE L'ENTENTE  
LOISIRS AVEC LA VILLE DE VICTORIAVILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'entente loisirs que la Ville de Kingsey Falls a signé avec la Ville de Victoriaville sera échu le 31 décembre 2017;
- 2 La Ville de Victoriaville a présenté une nouvelle entente avec une augmentation de coûts considérable;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que la Ville de Kingsey Falls ne renouvelle pas l'entente loisirs avec la Ville de Victoriaville. Toutefois, les citoyens de Kingsey Falls qui voudront utiliser leurs services de loisirs devront payer un frais de non résident de 350 \$ lors de toute inscription à une activité offerte par la Ville de Victoriaville, en plus des frais d'inscription de base propres à chaque activité.

**17,267 REVALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES – Demande à Gesterra**

**17-209 RÉSOLUTION NO 17-209  
REVALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES  
DEMANDE DE COLLECTES AUPRÈS DE GESTERRA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les plastiques agricoles représentent un bon pourcentage de déchets dans la collecte sélective;
- 2 Des agriculteurs de la municipalité ont manifesté le désir d'avoir une collecte dédiée aux plastiques agricoles;
- 3 Les membres du conseil municipal veulent solutionner ce problème environnemental;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande à Gesterra de pouvoir participer à un projet permettant la collecte sélective des plastiques agricoles sur son territoire.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gesterra.

**17,268 FLEURONS DU QUÉBEC – Participation au dévoilement officiel et à la remise des attestations de classification de la 12<sup>e</sup> édition**

**17-210 RÉSOLUTION NO 17-210  
DÉVOILEMENT OFFICIEL ET REMISE DE  
ATTESTATION DE CLASSIFICATION DE LA  
12<sup>E</sup> ÉDITION DES FLEURONS DU QUÉBEC  
PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville est inscrite à la 12<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec;
- 2 Il y a lieu que des représentants de la ville assistent au dévoilement officiel et remise des attestations de classification;
- 3 Des montants sont disponibles au budget 2017 pour cette participation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Madame Marie-Josée Pleau, conseillère, et madame Annie Lemieux, directrice générale, sont autorisées à assister au Dévoilement officiel et remise des attestations de classification de la 12<sup>e</sup> édition des Fleurons du Québec qui aura lieu le 5 décembre 2017 à Granby.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (290,00 \$)** plus les taxes
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**17,269 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI – Participation financière à l'édition 2018 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi**

**17-211 RÉSOLUTION NO 17-211  
TRIO-ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI  
DU CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs, avec la participation de la caisse populaire Desjardins, met en place le Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi permettant à des étudiants de travailler durant l'été;
- 2 Des jeunes de Kingsey Falls seront soutenus par cet organisme pour un emploi à l'été 2018;
- 3 Il y a lieu de participer financièrement à ce projet;
- 4 Les fonds nécessaires seront disponibles au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **NEUF CENTS DOLLARS (900,00 \$)** à titre de contribution financière au projet Trio-Étudiant Desjardins pour l'emploi, édition 2018, mis de l'avant par le Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Carrefour Jeunesse-Emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis.

**17,270 DEMANDE DE LA CORPORATION DES LOISIRS POUR LA FERMETURE DE LA RUE LEMIEUX POUR LA « MAGIE DE NOËL » LE 18 NOVEMBRE 2017**

**17-212 RÉSOLUTION NO 17-212  
LA MAGIE DE NOËL  
FERMETURE DE RUE LE 18 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation des loisirs de Kingsey Falls, en collaboration avec le Comité de promotion de Kingsey Falls et le département d'horticulture de Cascades, organise une journée familiale pour Noël « *La Magie de Noël* » qui se tiendra le 18 novembre 2017 au parc Bernard Lemaire et le parc municipal;
- 2 La corporation a déposé une demande à la ville pour autoriser la fermeture de la rue Lemieux pour cette activité;
- 3 Il y a lieu d'encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise la fermeture de la rue Lemieux, le 18 novembre 2017, entre 9 h et 16 h pour la tenue de La Magie de Noël organisée par la Corporation des loisirs de Kingsey Falls, en collaboration avec le Comité de promotion de Kingsey Falls et le département d'horticulture de Cascades.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la Corporation des loisirs de Kingsey Falls.

**17,271 JEUNE CHAMBRE DE COMMERCE DE VICTORIANVILLE – Participation financière au 1<sup>er</sup> Gala**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de la Jeune chambre de commerce de Victoriaville pour une participation financière au 1<sup>er</sup> Gala sans y donner suite, puisqu'ils considèrent que la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls fait déjà beaucoup en offrant des programmes permettant à de jeunes entrepreneurs de partir en affaires.

**17,272 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**17,272.1 RÈGLEMENT DE TAXATION 2018**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT DE TAXATION 2018**

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice 2018**.

**17,272.2 MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 11-01 RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 11-01  
SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement remplaçant le règlement no 11-01 sur la prévention des incendies**. Ce projet de règlement a pour objet, entre autres, d'ajouter une clause pour l'obligation de visibilité de l'affichage du numéro civique.

**17,272.3 RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 16-03 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 16-03 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

La conseillère **Krystel HOULE-PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement remplaçant le règlement no 16-03 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**17,273 AFFAIRES NOUVELLES**

**17,273.1 CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE ARTHABASKA-ÉRABLE – Demande d'aide financière annuelle**

**17-213 RÉSOLUTION NO 17-213  
CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE  
ARTHABASKA-ÉRABLE – AIDE FINANCIÈRE  
ANNUELLE POUR L'EXERCICE 2018**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable a fait une demande de contribution financière annuelle pour l'année 2018 pour l'aider à maintenir tous ses services spécialisés gratuitement à l'ensemble de la population;

- 2 Il y a lieu d'encourager cet organisme qui œuvre également sur le territoire de Kingsey Falls;
- 3 Les fonds nécessaires seront disponibles au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution financière de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable pour l'exercice financier 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable.

#### **17,273.2 TROTTOIR RUE CARON – Demande d'un citoyen**

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande d'un citoyen concernant une section du trottoir sur la rue Caron, entre les rues Fortier et Comeau. Il est convenu d'inclure les travaux de réaménagement de ce trottoir dans les travaux qui seront effectués sur la rue Caron au printemps 2018.

#### **17,273.3 PARC MUNICIPAL – Réaménagement de l'accès aux personnes à mobilité réduite et de la dalle de béton devant le Pavillon des loisirs**

17-214

#### **RÉSOLUTION NO 17-214 RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET DE LA DALLE DE BÉTON DEVANT LE PAVILLON DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-919, les travaux de réaménagement de l'accès aux personnes à mobilité réduite et de la dalle de béton devant le Pavillon des loisirs étaient autorisés;
- 2 Construction J. Roger Verville inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- 3 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **CONTRAT.** Le conseil municipal entérine le contrat octroyé à Construction J. Roger Verville inc. pour les travaux de réaménagement de l'accès aux personnes à mobilité réduite et de la dalle de béton du Pavillon des loisirs.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE NEUF CENT DOLLARS (8 900,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.



- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Construction J. Roger Verville inc.

**17,274 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 45.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

